

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 217 Subvention (2.700 euros) à l'association Histoire et Vies du 10e - société historique du 10e arrondissement de Paris (10e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 12 juin 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2.510 euros à l'association Histoire et Vies du 10e;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.700 euros est allouée à l'association Histoire et Vies du 10e - société historique du 10e arrondissement de Paris, dont le siège social est situé à la Mairie du 10e, 72 rue du faubourg Saint Martin, à Paris (10e). D05970/18710/2012_02398

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 324, VF40002 ; Provision pour subvention de fonctionnement au titre du Patrimoine